



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Le 14 novembre 2022,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Mmes : Martine GERBER, Marion LIPAROTI ; MM. : Antonio DA COSTA, Frédéric MARCHAND, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON

Étaient absents mais ont donné pouvoir : **Laurence ROCHAS** qui a donné pouvoir à **Marion LIPAROTI ; Snezana MALBRANQUE** qui a donné pouvoir à **Jérôme OLIVIER**
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h45.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 14 octobre 2022. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote.
Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) POINT FINANCIER A FIN OCTOBRE 2022

Monsieur le maire présente un point budgétaire à fin octobre 2022. Discussion sur les projets à mener et montants de leurs coûts, ainsi que leurs possibilités de subventionnement.

3) DELIBERATION CONCERNANT LE PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le maire explique la demande de la CCVC de percevoir un reversement de la taxe d'aménagement à hauteur de 1% afin de pallier aux frais engagés par celle-ci pour la gestion de nos dossiers d'urbanisme, et présente la délibération nr 2022-26.

La délibération n°2022-26 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

4) DELIBERATION SUR LA REFECTION DE LA SENTE DU « CUL DE SAC »

Monsieur le maire explique qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès du PNR pour la réfection du chemin de randonnée du « Cul de sac » qui contourne le bois des Heurts.

Le montant des travaux serait de 17 988€ TTC
Subvention à hauteur de 70% du HT, soit 10 493€

La délibération n° 2022-27 est soumise **au vote et adoptée par 8 voix pour, 1 abstention**.



5) DELIBERATION SUR LA REFECTION DES ALLEES DU CIMETIERE

Nous pouvons obtenir une subvention de la part du Département pour effectuer la réfection des allées du cimetière qui actuellement sont détériorées ou inexistantes. L'entretien, essentiellement désherbage, est compliqué et demande des interventions fréquentes.

Des devis ont été demandés pour une réfection plus durable et sans entretien.

Le montant des travaux serait de 26 580€ TTC
Subvention à hauteur de 70% du HT soit 15 505 €

Délibération n°2022-28 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**

6) QUESTIONS DIVERSES

Avancement des travaux de l'appartement

Les travaux sont en bonne voie et il sera certainement possible de louer à compter de janvier.

Le bail et l'état des lieux seront établis par un huissier.

Il faudra y formaliser la possibilité de stationnement dans la cour, en dehors de heures d'utilisation de l'association HAARP. (De 18h à 8h et les week-end)

Loyer prévu : 750€ et 100€ de charges.

Publicité sera faite d'abord sur le site internet et Iliwap.

Contrat rural

Pour information, il est possible de souscrire à un contrat rural d'un montant maximal de 500 000 € HT et qui doit comporter à minima 3 projets. Divers dossiers pourraient entrer dans ces conditions, tels :

- Remise en état de la salle des fêtes, extension des parkings
- Réfection de certaines rues
- Réfection de la sacristie de l'église, plafond, fenêtres, réfection des poteaux côté presbytère
- Fermeture du préau pour en faire un espace de stockage ou autre
- Réflexion sur la place : rajout de places de stationnement, mobilier urbain dans le village
- Et autres idées à réfléchir

Ces projets peuvent être subventionnés à 70% et doivent être effectués dans les 3 ans après la demande.

Divers

Agenda : le 23.11.22 réunion avec des intervenants du SIARP, du département, de la CCVC pour l'avancement du projet d'assainissement. (Non public)

Demander au département si, en attendant les travaux, nous aurions l'autorisation de délimiter des places de stationnement par marquage au sol dans la grande rue.

Pour le loto du comité des fêtes, la mairie a prévu des bons d'achats auprès de la ferme de Santeuil, et de Frankie Pizza.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Noël : quelques retours pour la sortie pour les enfants.
Antonio : test des guirlandes avant installation le 2.12
17.12 : aura lieu le passage du jury pour les décorations des maisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Relevé des délibérations :

- 2022 - 26 délibération partage taxe d'aménagement avec la CCVC
- 2022 - 27 délibération « chemin de randonnée »
- 2022 - 28 délibération « réfection allées cimetièrè »